

----- ACTION

URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 319/99

ÉFAI – 990945 – MDE 21/19/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Abd al Sattar Qassem, cinquante ans, professeur de sciences

Yasser Fayeq Abu Safieh, quarante-cinq ans, médecin

Afif Suleiman al Judeh, quarante-cinq ans, médecin

Abd al Rahim Kittani, quarante-sept ans

Adel Samara, cinquante-sept ans, économiste

Ahmad Qatamesh, quarante-six ans, écrivain et militant politique

Ahmad Shagr Dudin, cinquante-huit ans, enseignant à la retraite

Adnan Odeh, directeur du service de recherche du Conseil législatif palestinien

Londres, le 15 décembre 1999

Les huit universitaires et écrivains nommés ci-dessus ont été arrêtés les 28 et 29 novembre 1999 pour avoir signé une déclaration publique critique à l'égard des dirigeants palestiniens. Amnesty International considère qu'il s'agit de prisonniers d'opinion arrêtés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Elle est vivement préoccupée par le fait que ces personnes risquent d'être jugées devant la Cour de sûreté de l'État, connue pour le caractère inique des procès qui s'y déroulent.

Le 27 novembre, 20 personnalités palestiniennes, parmi lesquelles neuf membres du Parlement, ont publié une déclaration dans laquelle elles accusaient les dirigeants palestiniens de corruption et d'abus de pouvoir. Au cours des deux jours qui ont suivi, neuf des signataires de cette déclaration ont été arrêtés et deux autres ont été assignés à résidence pendant deux jours. Les huit hommes nommés ci-dessus sont toujours détenus.

Ahmed Qatamesh milite au sein du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), parti politique radical qui s'oppose au processus de paix. Libéré en avril 1998 après avoir passé cinq ans en détention administrative imposée par les autorités israéliennes, il est détenu à l'heure actuelle au Service des renseignements, à Jéricho, avec Adel Samara et Abd al Sattar Qassem. Les trois hommes ont été autorisés à recevoir la visite de leurs proches et de représentants d'organisations de défense des droits humains. Bien qu'ils soient détenus depuis dix-sept jours, seul Abd al Sattar Qassem a été interrogé, une seule fois, par le procureur général militaire responsable de la Cour de sûreté de l'État, Khaled al Qidreh.

Les cinq autres hommes sont détenus à la prison centrale de Naplouse. Ils ont été autorisés à recevoir la visite de leurs proches mais il leur a été interdit récemment de recevoir celle de leurs avocats. L'organisation de défense des droits humains LAW n'a pas pu les rencontrer alors que le procureur général militaire Khaled al Qidreh lui en avait donné l'autorisation par écrit.

Les neuf membres du Parlement palestinien, le Conseil législatif, qui avaient signé la déclaration publique ont bénéficié de l'immunité parlementaire. Le 1^{er} décembre, l'un d'entre eux, Muawiya al Masri a été roué de coups et blessé par balle à la jambe,

devant son domicile à Naplouse, par des hommes masqués. Trois personnes auraient été arrêtées en relation avec cette attaque.

Hanan El Masu, coordonnatrice du programme d'action en faveur des droits humains de l'Université de Bir Zeit, a contribué à organiser un appel demandant la libération des détenus. Dans la nuit du 10 décembre 1999, une pierre entourée d'une partie de cet appel et d'une menace mal rédigée, a été lancée sur une des fenêtres de son domicile. Lorsqu'elle a ouvert la porte, elle a été touchée à la tête par une autre pierre et a perdu connaissance.

ACTION RECOMMANDÉE : lettre par avion / aérogramme / télégramme / fax (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

Indiquez qu'Amnesty International considère ces huit détenus comme des prisonniers d'opinion ;

demandez leur libération immédiate et inconditionnelle ;

dites-vous particulièrement préoccupé par le fait que ces hommes relèvent de la compétence de la Cour de sûreté de l'État, connue pour ses jugements sommaires et manifestement iniques ;

appelez les autorités à veiller à ce que nul ne soit emprisonné pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux termes duquel : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre [...] les informations et les idées ...* ».

APPELS À :

Président :

President Yasser Arafat

Palestinian Authority

The Beach Forum

Gaza City

Autorité palestinienne

Télégrammes : President Arafat, Palestinian Authority, Gaza

Fax : 972 7 282 2365 (si un correspondant vous répond, dites-lui que vous voulez envoyer un fax)

Formule d'appel : *Dear President Arafat, / Monsieur le Président de l'Autorité palestinienne,*

Procureur général militaire :

Khaled al-Qidreh

Military Attorney General

Attorney General

Palestinian Authority

Attorney General Building

Yarmouk, Gaza

Autorité palestinienne

Télégrammes : Attorney General, Autorité palestinienne, Gaza via Israël

Fax : 972 7 2824 503

Formule d'appel : *Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Président du Comité des droits humains du Conseil législatif palestinien :

Kamal Sharafi

Chairman of the Human Rights Committee

Palestinian Legislative Council

PO Box 1930, Ramallah

Autorité palestinienne

Fax : 972 2 298 7719

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Autorité palestinienne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 JANVIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*